

2021	DONNEES D'IDENTIFICATION		OGID00
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE			
Forme juridique (A)			
Code Activité de la famille comptable (B)			
Code Activité Libre (C)			
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE			
Nom de l'éditeur :			
Nom du logiciel comptable qui a produit la déclaration fiscale :			
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision) :			
PERIODE			
Date de début exercice N format 102 : JJMMAAAA			
Date de fin exercice N format 102 : JJMMAAAA			
Date d'arrêté provisoire format 102 : JJMMAAAA			
MONNAIE			
Monnaie			
Situation au regard de la TVA (E) :			
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA			
(2) Recettes en franchise de TVA en totalité			
(3) Recettes soumises en totalité à TVA			
(4) Recettes soumises partiellement à TVA			
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)			
DECLARATION RECTIFICATIVE			
Tableaux fiscaux uniquement (D) : 1 OUI - 2 NON (D)			
ADHERENT SANS CONSEIL			
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE			
Je soussigné(e),			
ATTESTATION			
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.			

(A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.

(B) Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.

(C) Le code activité doit être présent sur la demande du destinataire.

(D) La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins de ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.

(E) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochements TVA ne sont pas à transmettre.

Je soussigné(e),

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL DE COMPTABILITE

	Numéro SIRET	
Déclare que la comptabilité de :		

IDENTIFICATION DU DECLARANT

	Numéro SIRET	
		Code NAF
		Ref. obligation fiscale
Tél	Profession :	

IDENTIFICATION DU CENTRE DE GESTION / ORGANISME MIXTE DE GESTION

	Numéro	

1 est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité (E)

(1) La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978

(2) Retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées

(3) Non retraits, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées

(4) Le plan comptable général retraits pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées

(5) Le plan comptable général non retraits pour établir une déclaration selon les créances acquises et dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI)

Si plan comptable professionnel (A)

Profession de :

Prévu par (référence aux dispositions réglementaires) :

atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le		Nom du signataire	
A			

(A) Si plan comptable professionnel : ces deux informations sont à remplir si la réponse donnée est (2) ou (3).

(E) Saisir 1 pour tenue ou 2 si surveillée.

Personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Nom :	
Prénom :	
Qualité :	
Mail :	

Libellés	Format/type réponses		Réponse			
Statut du conjoint dans l'entreprise	1 - collaborateur 2 - salarié 3 - associé 4 - ne travaille pas dans l'entreprise 5 - sans conjoint					
Le fonds (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent ?	1 - OUI 2 - NON					
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	1 - OUI 2 - NON					
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité : y a-t-il eu renonciation volontaire ?	1 - appliquée 2 - renonciation 3 - non applicable					
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ?	1 - OUI 2 - NON					
Si l'adhérent a cessé son activité	Date de la cessation					
Motif de la cessation :	1 - vente 2 - vente avec départ en retraite 3 - départ en retraite sans reprise 4 - arrêt sans reprise 5 - transformation juridique 6 - reprise par le conjoint 7 - décès					
Ouverture d'une procédure collective	1 - non 2 - conciliation avec accord homologué 3 - sauvegarde 4 - redressement judiciaire 5 - liquidation judiciaire					
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?	1 - OUI 2 - NON					
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes (sinistre, vol, extension, concurrence...)						
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations ? Si oui, renseigner la liste ci-dessous :	1 - OUI 2 - NON					
LOCAUX PROFESSIONNELS						
(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit bail immobilier - (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi même - (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel						
VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date 1ère mise en circulation	Taux émission CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule

(A) Type : 1 Tourisme, 2 Utilitaire, 3 Moto, 4 vélo, vélomoteur, scooter
 (B) Mode de détention : 1 Propriété, 2 Crédit bail, 3 Location Longues Durée, 4 Location courte durée ≤ 3 mois
 (C) Taux d’émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004

	Néant :	
Déductions fiscales.		Montant déduit
Plus-values :		
Plus-value court terme étalée		
Médecins du secteur 1 :		
Déduction forfaitaire 2% Médecin secteur 1 Déduction forfaitaire 3% Médecin secteur 1 Déduction forfaitaire groupe III Médecin secteur 1		
Divers à déduire :		

		Néant :	
Nature de la charge.	Montant Total	Mode de réintégration (1)	Montant réintégré (2)
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Ch. de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement fiscalement non déductible			
Véhicules : Amortissement déductible quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Crédit-bail fiscalement non déductible			
Véhicules : Crédit-bail déductible quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Autres frais (ligne 23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt véhicule quote-part privée ou salariée			
CRDS & part non déductible CSG			
Loi Madelin - Part non déductible			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégré			
Moins value quote-part privée			
Autres			

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer» - Comptable en décote directe

(2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.

	Néant :	
CODES	OBSERVATION DEMANDEE - CONTRÔLE DE RÉGULARITÉ	
AA	Solde financier au 31/12	
AB	Prélèvements personnels	
AC	Versements SCM	
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année	
AE	Acquisitions d'immobilisation	
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)	
AG	TVA décaissée	
AX	TVA déductible sur immobilisation	
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)	
AZ		
AH	Total A	
AJ	Solde financier au 01/01	
AK	Apports	
AL	Quotes-parts frais SCM	
AM	Emprunt (capital reçu)	
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation	
AW	TVA encaissée	
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires	
BZ		
AQ	Total B	
AR	Résultat théorique (Total A - Total B) (1)	
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) (2)	
AT	Encaissements théoriques $(=(1) + (2))(3)$	
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) (4)	
AV	Situation à priori $(= (4) - (3))$	

TVA sur les débits ou encaissements ? 1: Débits - 2 : Encaissements - 3: Mixte									Recettes	
inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? 1 : OUI - 2 : NON										
N° Compte	Données comptables (*) (Produits - classe 70)	Total HT	Répartition chiffre d'affaires							
			Exo	Taux 1 (1)	Taux 2 (1)	Taux 3 (1)	Taux 4 (1)	Taux 5 (1)	Taux 6 (1)	Taux 7 (1)
Ligne Total CA supprimé en 01/2014. Au choix saisir le détail ci-dessus ou le total sur la première ligne.										
	Si TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus).									
Pdts - autres classes 7	Autres opérations (+ et -)									
	Acquisitions intracommunautaires									
	Achats auto-liquidés									
	Corrections début d'ex.									
4181	+ Factures à établir									
4198	- Avoirs à établir									
4687	+ Produits à recevoir									
487	- Produits constatés d'av.									
	Si TVA sur Encaissements									
410 à 4164	+ Créances clients									
4191 4196 4197	- Avances clients									
	+ effets esc. non échus									
	Autres									
	Corrections fin d'exercice									
4181	- Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Travaux facturés d'av.									
410 à 4164	- Créances clients									
4191 4196 4197	+ Avances clients									
	- effets esc. non échus									
	Autres									
	Autres corrections (2)									
654 - 6714	- Créances irrécouv.									
	+/- régularisation (N-1) en base									
	Base HT taxable									
	Base HT déclarée									
	Ecart en base									
	(à justifier) TVA à régulariser									
	Soldes des comptes de									
4457	TVA à la cloture TVA collectée	Soldes	Exo	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4	Taux 5	Taux 6	Taux 7
4455	TVA à décaisser									
44567	Crédit de TVA									
445	TVA à régulariser									
Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :										
Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant :										
Mois de la déclaration :					Montant :					
Renseignements généraux concernant le TVA										
Montant des acquisitions d'immobilisation ouvrant droit à TVA récupérable										

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) Oui - (2) Non					
RECETTES					
	Base Hors Taxe des recettes (*) figurant sur la déclaration 2035 (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base Hors Taxe des recettes (*) figurant sur la déclaration de TVA	Montant de la TVA figurant sur les déclarations CA3 ou CA12
RECETTES		Exonérées			
		En franchise			
		taux 1 :			
		taux 2 :			
		taux 3 :			
		taux 4 :			
		autres taux 1 :			
		autres taux 2 :			
		Acquisition intracommunautaire			
		Régularisation en base de TVA			
Total base HT		Total TVA afférente aux recettes brutes	(3)		(4)

Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant

Si la donnée (3) # (4), justifier l'écart

Montant de la TVA déductible	
------------------------------	--

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit TVA récupérable	HT	
	TTC	

(*) Si comptabilité tenue en TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

				Néant :	
				Pas d'information disponible (2)	
				Associé	
Nom & prénom de l'associé : Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel Votre quote-part dans le résultat social en % Montant en € de la quote-part vous revenant - Cf déclaration N°2035 de la société (A)					
DETAIL DES CHARGES PROFESSIONNELLES PERSONNELLES					
Honoraires rétrocédés Impôts et Taxes CET (CFE + CVAE) CSG déductible Frais de véhicules (trajets domicile/cabinet)					
Charges sociales personnelles :		Obligatoires :	Allocations familiales Retraites Maladie		
		Facultatives :	Perte d'emploi Madelin Prévoyance Madelin Retraite complém. Madelin		
Frais financiers Autres (préciser la nature) : Total des dépenses (B) Déductions diverses (C) (à préciser) : Réintégrations diverses (D) (à préciser) :					
RÉSULTAT NET DE L'ASSOCIÉ (E = A - B - C + D)					
Plus ou moins value réalisée sur la cession de : Montant :					
FRAIS DE VÉHICULE					
Mode de déduction : Forfait = 1 - Réel = 2 (1)					
Si forfait :					
Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance du véhicule	Nombre de KMS		Montant des indemnités kms

(2) La case devra être cochée lorsque le cabinet comptable ne dispose pas des informations concernant l'associé
 (A) Type : 1 - Tourisme, 3 - moto, 4 - vélo, vélomoteur, scooter

[illegible]